

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

**DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-44**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **15 JUL. 2025**  
Date de transmission : **15 JUL. 2025**  
Date de réception rectorat : **15 JUL. 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRETEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

**PORTANT APPROBATION DE LA MOTION RELATIVE À LA SITUATION  
HUMANITAIRE ET POLITIQUE AU PROCHE-ORIENT**

- VU** le Code de l'éducation ;  
**VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;  
**VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;  
**VU** l'annexe adossée à la présente délibération ;

Considérant que les personnalités extérieures siégeant au conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) n'ont pas pris part au vote ;

*Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :*

**ARTICLE 1 :**

**D'approuver** la motion relative à la situation humanitaire et politique au Proche-Orient telle que définie dans le document en annexe.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 04 juillet 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

  
Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

|                                                       |                                                                                               |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de membres constituant le conseil : 33</b>  | <b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>                                                                      |
| <b>Nombre de membres en exercice : 32</b>             | Votants : 24                                                                                  |
| <b>Quorum : 17</b>                                    | <b>Votes exprimés : 24</b>                                                                    |
| Membres présents : 20                                 | Pour : 24                                                                                     |
| Membres représentés : 4                               | Contre : 0                                                                                    |
| <b>Total des membres présents et représentés : 24</b> | Abstention : 0                                                                                |
|                                                       | <b>Ne prennent pas part au vote les personnalités extérieures du conseil d'administration</b> |

**Modalités de recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

**Motion du Conseil d'Administration de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) concernant la situation humanitaire et politique au Proche-Orient.**

**4 juillet 2025**

Nous, membres du Conseil d'Administration de l'Université Paris-Est Créteil, considérons que la situation humanitaire actuelle dans les territoires palestiniens est extrêmement alarmante et préoccupante sur le plan politique, en particulier dans la bande de Gaza.

Les attaques meurtrières du Hamas le 7 octobre 2023 ont fait 750 victimes civiles israéliennes et étrangères, 400 victimes militaires et 252 otages.

Ces attaques, largement condamnées par la communauté internationale, ont entraîné une grande vague de solidarité à l'égard des victimes à travers le monde. Mais la riposte indiscriminée menée en réponse à cette attaque par l'État d'Israël dans la bande de Gaza a fait au minimum 55 000 mort-es et plus de 130 000 blessé-es, dont plus de 25% d'enfants dans les deux cas selon les chiffres de l'UNICEF, traduisant un mépris des conventions internationales et des droits humains par l'État d'Israël.

De son côté, la Cour internationale de justice a conclu au mois de janvier 2024 à un risque de génocide sur la bande de Gaza et a exigé en vain d'Israël des mesures conservatoires afin de prévenir ce risque.

Aussi, à la lumière de ces éléments, nous exigeons :

- Un cessez-le-feu immédiat ;
- Une cessation du blocus humanitaire ;
- Le développement de l'accueil des étudiantes et étudiants de Palestine ;
- La solidarité avec la communauté universitaire palestinienne, via notamment les programmes PAUSE et UXIL.